



**Avis de renouvellement de la commission  
d'aménagement foncier  
Elections de membres propriétaires de biens fonciers  
non bâtis par le Conseil Municipal**

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier de la LACT (Liaison Autoroutière Castres-Toulouse) A69 et suite à l'achèvement de la phase préalable, le Président du Conseil Départemental du Tarn semble opportun de désigner à nouveau deux propriétaires titulaires et un propriétaire suppléant de biens fonciers non bâtis situés dans l'emprise du périmètre d'aménagement foncier pour la mise à jour de la composition de la **CIAF** (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier).

Les propriétaires de biens fonciers dans l'emprise du périmètre d'aménagement foncier (voir carte) peuvent être candidats.

Les candidatures pourront être déposées **au plus tard au début de la séance du Conseil Municipal** qui se tiendra le **Mardi 4 Juillet 2023 à 18h30 (Salle Communale)**.